

foire de cette ville, par un décret en date du 20 Mai, à cause de la maladie contagieuse, qui s'est déclarée dans la Dalmatie. Le Pape avoit ordonné en conséquence une congrégation, composée de cardinaux & de prélats. Le cardinal Antonelli, qui en étoit membre, & qui a un intérêt personnel à la chose, parce qu'une partie de ses biens est enclavée dans le territoire de Sinigaglia, a plaidé en faveur de cette ville : mais, les autres délibérans n'étant pas de son avis, la consulte a décidé, que la suspension devoit non-seulement être confirmée, mais aussi que la foire n'auroit pas lieu cette année. Quoique le commerce de l'Italie, celui de l'Europe même, souffrira beaucoup de cette prohibition, la nécessité cependant l'a dictée, puisque la contagion continue de faire des ravages à Spalatro : l'on prétend même que le mal commence à se faire sentir jusques dans le Frioul. L'ambassadeur de Venise a prévenu Sa Sainteté, que, si les côtes n'étoient pas mieux gardées que ci-devant, la république établiroit un cordon pour empêcher toute communication avec ses Etats. C'est apparemment ensuite de ces représentations, que notre gouvernement a fait expédier de nouveaux ordres pour défendre, sous les peines les plus rigoureuses, non-seulement à la ville de Sinigaglia, mais aussi à toutes les autres villes du littoral de l'Etat ecclésiastique sur le golfe adriatique, de tenir aucune foire quelconque, soit avec les marchandises de l'intérieur du pays, ou avec celles qui au-
roient